



ASSOCIATION DES ELEVEURS DE TROT DU CENTRE-EST

Le 12 avril 2024

Cher adhérent,

Vous trouverez en pièce jointe, le bulletin d'inscription yearling dont vous pourrez faire autant de photocopies qu'il en vous en sera nécessaire.

La vente aura lieu le **lundi 26 août 2024**, à l'hippodrome de Vichy. Possibilité d'arriver la veille avec les poulains.

Elle débutera à 14h.

La lettre tirée au sort pour définir l'ordre alphabétique est le T.

Merci de nous faire parvenir vos bulletins, la clôture des inscriptions est fixée au **Vendredi 14 Juin** (dernier délais).

Ci-dessous le tarif :

| Catégories | Adhérents | Non adhérents | |
|------------|---------------|---|-----------------------|
| | Par poulain : | Première inscription : (incluant adhésion) | Par poulain suivant : |
| Yearling | 200€ | 250€ | 200€ |

Commissions :

Ajustement du taux des commissions versées aux intermédiaires dans les ventes publiques au trot. A l'issue d'un long travail de concertation mené auprès des différents acteurs concernés, les organisateurs de ventes et autres associations d'éleveurs ont communément convenu d'ajuster le taux de commission versée aux intermédiaires entraîneurs publics et courtiers pratiqué dans le cadre des ventes aux enchères publiques, **de 8.33% HT à 5% HT** et ainsi s'adapter aux pratiques d'intermédiation rencontrées dans l'industrie des courses et de l'élevage de toutes races et pays confondus.





Impératif pour le jour de la vente : Venir avec la carte d'immatriculation ou votre certificat de vente avec votre clé privée que vous pouvez récupérer sur votre espace Infos Sire. (Voir procédure).

Si vous souhaitez une vidéo pour promouvoir la vente de votre équidé :

Une participation de 70€ est demandée par poulain à régler à l'inscription.

Merci de ne pas oublier les numéro Transpondeur ainsi que le numéro Sire + Lettre, ce qui facilite grandement la fabrication des pedigrees.

Je vous rappelle le protocole vaccinal mis en place par la SETF :

- Première injection de primovaccination sur les poulains âgés de 4 mois et avant la fin de leur année de naissance.
- Deuxième injection de primovaccination entre 21 et 60 jours après la première injection.
- Troisième injection entre 120 et 180 jours après la deuxième injection.
- Rappel annuel, dans un délai n'excédent pas 12 mois entre les injections.

A partir du 01/08/2024, il sera obligatoire d'envoyer une photocopie des vaccinations du livret signalétique de vos poulains inscrits à la vente, à l'adresse suivante : chauvelaffay@orange.fr

Seuls les yearlings à jour de leurs vaccinations rentreront dans l'enceinte de l'hippodrome.

N'attendez pas le dernier moment pour inscrire vos poulains et surtout prenez le temps de lire et remplir vos bordereaux. Cela évite bien des erreurs.

Le bureau vous remercie, nous comptons sur vous.

Bien cordialement.

La secrétaire : Carole CHAUVE-LAFFAY.

Carole CHAUVE-LAFFAY,

555, chemin de Beauregard – 42260, Saint-Germain-Laval.

06.81.77.92.22

chauvelaffay@orange.fr

